



CONSEIL MUNICIPAL DE OISLY

Séance du 20.05.2021

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code général des Collectivités Territoriales

1- Mise à disposition de la salle communale pour des réunions électorales

Les conseillers municipaux ont délibéré 6 voix Pour, afin de facturer la demi-journée de location de la salle communale pour réunion électorale à hauteur de 79 euros (identique à une location hors commune).

2- Décision modificative de crédit sur budget principal 2021

Les conseillers municipaux ont délibéré afin de réaliser la décision modificative de crédit suivante :

Compte 001 - 20.00 euros

Compte 1323 + 20.00 euros

3- Personnel communal – avancement de grade

Les conseillers municipaux ont délibéré afin de créer un poste de Rédacteur principal 2eme classe, de supprimer le poste de Rédacteur et ainsi modifier le tableau des effectifs.

Publié le 25.05.2021

Le Maire,

Cécile Gomes Recchia



Le Maire,
Cécile Gomes Recchia